



L'histoire éclaire l'avenir

Qui sommes-nous ?

L'association, s'inspire des idéaux et des réalisations énoncés et établis par le Conseil National de la Résistance. Elle a pour but la mise en oeuvre de réflexions, d'initiatives et d'actions visant à faire naître et vivre une «Nouvelle Résistance» qui favorise la défense des conquêtes des mouvements sociaux de notre république.

Cette association indépendante de toute organisation politique, professionnelle, confessionnelle est garante dans la réalisation de son objet, des principes qui ont fondé notre République et ses valeurs : défense d'une France libre et des souverainetés populaires et nationales, d'une démocratie économique et sociale juste et solidaire.

*Résister se conjugue au présent
Lucie Aubrac*

Bulletin d'adhésion

Nom
Prénom
Adresse
.....
Tel
internet

Cotisation

20€ étudiant -sans emploi 5€
Soutien +20€

Date.....

Signature

Chèque à libeller à l'ordre de :
COMITÉ POUR UNE NOUVELLE RÉSISTANCE
(CNR)

A envoyer : Alain Fuentes
Columbella A3
11 avenue H Musso
06100 Nice

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.



du 13 au 16 septembre

**COLLOQUE EXCEPTIONNEL
LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE
PATRIMOINE NATIONAL EN PÉRIL**

*Conférences, débats
Rôle de cohésion d'une langue nationale
sur le social, la politique
Les enjeux véritables de sa mise en danger*

**Centre Universitaire Méditerranéen
65 Promenade des Anglais
NICE**



Vendredi 13 septembre

14H30 : Présentation du colloque

L'APPAUVRISSMENT DU FRANCAIS DANS LA VIE QUOTIDIENNE

culture et médias :

15h-16h30. Intervention de Philippe Loubière. « La politique/ la langue de la cité ».

17h-17h30 Intervention de Charles X. Durand : « La fabrique du crétin et la désinformation par les mots ».

18h-19h. Le français langue officielle de la République et place des langues régionales.

- Intervention de Marie-Dominique Lanfranchi (sous réserve)

Samedi 14 septembre

L'HÉGÉMONIE DE L'ANGLAIS SUR LE FRANCAIS

**La remise en cause du droit de travailler
en français en France.**

14h-17h. Le vécu dans les entreprises : Le français, langue de travail, une revendication syndicale ?

- Intervention de Jean-Loup Cuisiniez : « Le français, langue de travail? ».

- Intervention de Bernard Salengro : « La langue de travail du point de vue ergonomie : les contraintes cognitives et l'astreinte mentale générées ».

- DOCUMENTAIRE vidéo : Thierry Priestley nous raconte . . .

17h-19h. l'enseignement, la recherche et la culture.

- Intervention de Charles X. Durand : « Les enjeux de domination à travers l'enseignement ».

- Intervention de Matthieu Varnier : « Les enjeux de pouvoir dans l'enseignement supérieur et la recherche ».

Dimanche 15 Septembre

LES ENJEUX ECONOMIQUES DU TOUT ANGLAIS

15h-16h45 Aspects historiques : les conséquences de la seconde guerre mondiale

- Intervention de Danielle Goussot. « Où en sommes-nous aujourd'hui ? La décentralisation, les accords transatlantiques ».

17h-19h. Processus de mondialisation, enjeux financiers et concurrentiels.

- Intervention d'André Boyer : « Exemples concrets de création de formations à la gestion en français en Chine, en Indonésie en Tchèque, etc. . . ».

Lundi 16 septembre

RELATIONS INTERNATIONALES, suprématie de l'anglais et guerre des langues

Projection documentaire vidéo

15h30 -17h45 Intervention de Bernard Cassen.

« Enjeux de pouvoir, lutte des nations »

18h-18h45 Influence sur les opinions publiques et colonisation douce.

- Intervention de Charles X. Durand : « Manipulation des masses et colonisation douce » ;

Conclusion

LOI TOUBON

Loi n°94-665 du 4 Août 1994 relative à l'emploi de la langue française

NOR : MCCX9400007L

Version consolidée au 22 juin 2000

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n°94-345 DC en date du 29 juillet 1994,

Article 1 : Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie.

CONSTITUTION FRANÇAISE ARTICLE 2

La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « la Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple.

Version résultant de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 Août 1995.

**Centre Universitaire Méditerranéen
65, Promenade des Anglais
06000 NICE**

